Procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s
Mercredi 27 mai 2026 à 17h30
Corminboeuf

Liste des présences en annexe

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée du 5 novembre 2025 (annexé)
3. Informations du Comité de direction
4. Comptes et bilan 2025 (annexés)
    a. Présentation
    b. Préavis de la Commission financière
    c. Rapport de l'organe de révision
5. Rapport de gestion 2025 (annexé)
6. Elections statutaires
    a. Election des membres du Comité de direction (un-e représentant-e par commune membre, art. 8 statuts)
    b. Election de la présidence de l'Assemblée des délégué-e-s (également présidence du Comité de direction, art. 8 statuts)
7. Reconstitution de la Commission financière
    a. Fixation du nombre de représentant-e-s (3 membres au min., art. 9 statuts)
    b. Election des membres de la Commission financière
8. Information sur la future dissolution de Coriolis Infrastructures
9. Informations diverses
    a. Fondation Equilibre Nuithonie
    b. Casino de Fribourg
10. Divers

1. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente ouvre la séance. M. Lunghi, Syndic de Corminboeuf souhaite la bienvenue à l'Assemblée et présente la salle des sociétés, récemment inaugurée. Des représentant-e-s de la Fondation Equilibre Nuithonie ainsi que la presse (Freiburger Nachrichten) assistent à la séance.

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 5 novembre 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée du 5 novembre 2025 est approuvé sans remarque, avec remerciements à son auteure.

3. Informations du Comité de direction

a. Projet Confluences

Le rapport final du projet Confluences, portant sur un rapprochement entre le Théâtre des Osses et la Fondation Equilibre Nuithonie, a été transmis aux communes et à la presse ; il est disponible en ligne. Il relève que le dispositif théâtral fribourgeois est fragilisé : superposition des missions des trois théâtres, accompagnement et diffusion insuffisants des compagnies fribourgeoises, difficulté à renouveler les publics, forte charge des équipes, coûts structurels en hausse face à des recettes propres et des subventions qui stagnent.

Trois scénarios ont été étudiés : le statu quo, qui ne répond pas aux fragilités identifiées ; la « Convergence », soit une seule fondation sur trois sites ; et « Confluences », soit une nouvelle entité

construite autour d'un projet artistique commun, qui implique toutefois d'importants investissements dans les infrastructures. Il a été décidé de poursuivre la collaboration en visant un rapprochement sur trois à quatre ans, pouvant aboutir à l'un de ces deux derniers scénarios, sous réserve d'une volonté commune des fondations et des organes de subventionnement.

b. Gouvernance culturelle régionale

Le principe d'Arcia Région culturelle (socle commun complété de modules à la carte) est rappelé. Les prochaines étapes sont les suivantes :

- juin 2026 : validation des statuts par les législatifs des communes (jusqu'au 12 juin) ;
- 30 juin 2026 : fin institutionnelle de l'Agglomération de Fribourg ;
- juin à décembre 2026 : liquidation de l'Agglomération ; un comité de liquidation prend les décisions relatives à 2026, notamment les subventions culturelles, pour lesquelles un budget couvrant les douze mois a été prévu ;
- 1er janvier 2027 : reprise des tâches culturelles régionales de l'Agglomération et de Coriolis par Arcia.

Une commune a toutefois refusé les statuts, ce qui nécessitera des ajustements pour permettre la mise en place de l'association au 1er janvier 2027. De plus amples informations suivront une fois que toutes les communes se seront prononcées.

4. Comptes et bilan 2025

Annexes : comptes 2025, bilan 2025 et message

a. Présentation

Les comptes de résultat, d'investissement ainsi que le bilan sont présentés ; le détail figure dans le message. Plusieurs adaptations ont été apportées afin de se conformer à la norme MCH2 :

- les frais de rénovation des infrastructures d'Equilibre et de Nuithonie, qui relèvent de remboursements de frais et non de subventions d'investissement, sont transférés du compte d'investissement au compte de résultat et répartis entre les deux théâtres. Le compte d'investissement ne présente dès lors plus aucune charge ni aucun produit ;
- la réserve « Rénovation et entretien » n'est plus alimentée. Le Comité de direction propose de ne pas la dissoudre afin de conserver une vision claire des comptes ; les frais de rénovation 2025 (CHF 171'489.51) y sont prélevés.

Les charges s'élèvent à CHF 2'918'771.11 et les produits à CHF 3'080'479.96, soit un bénéfice de CHF 161'708.85. Les principaux éléments relevés sont les suivants :

- une subvention extraordinaire de CHF 80'000.- a été octroyée à la Fondation Equilibre Nuithonie (décision du Comité du 30 septembre 2025), en raison du départ anticipé de son ancien directeur et de la procédure l'opposant à l'Etat de Fribourg concernant la restitution des aides Covid ;
- en raison d'une baisse initiale de l'apport du Casino, le Comité a traité les demandes de subventions pour d'autres infrastructures avec prudence (CHF 101'463.-). L'apport du Casino s'étant finalement révélé supérieur aux prévisions (CHF 850'000.-), et le montant de CHF 150'000.- engagé pour le projet du Cirque Toamême n'ayant pas été versé suite à l'abandon du projet, cette rubrique contribue de manière significative au bénéfice ;
- les frais liés au projet Confluences s'élèvent à CHF 31'201.45, dont CHF 18'000.- couverts par l'Etat de Fribourg pour le mandat de l'expert.

Le bénéfice reporté au 1er janvier 2026 se monte à CHF 768'630.23. Il permet notamment de faire face à un éventuel non-allègement fiscal de la CFMJ, qui ferait passer l'apport du Casino de 12,5 % à 8 % du produit net des jeux. Le Comité de direction souhaite que les fonds apportés par les six communes membres demeurent affectés aux objectifs de Coriolis après sa dissolution, et propose de conserver le bénéfice afin de créer, au sein d'Arcia, un fonds dédié à la rénovation et à l'entretien des bâtiments d'Equilibre et de Nuithonie.

Au bilan figurent notamment le prêt lié à la taxe de puissance du chauffage à distance de Nuithonie (CHF 128'926.20, remboursé par la FEN sur 20 ans) ainsi que le prêt postposé de CHF 200'000.- octroyé à la Fondation par l'Assemblée du 5 novembre 2025, dont les modalités de remboursement seront définies une fois la situation financière de la Fondation régularisée.

b. Préavis de la Commission financière

M. François Grangier, rapporteur de la Commission financière, lit le rapport de la commission précisant qu'elle s'est réunie le 20 avril 2026 pour préaviser les comptes et le bilan 2025 (ce rapport est annexé au présent PV). La Commission financière préavise positivement les comptes et le bilan 2025 et invite l'Assemblée des délégué-e-s à les accepter tels que présentés.

Mme la Présidente remercie la Commission financière pour son travail. Aucune question n'est soulevée.

c. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes. Il émet une réserve concernant la réserve « Rénovation et entretien » (CHF 427'592.26), qui ne remplit pas les conditions pour être comptabilisée en capital de tiers et devrait être intégrée au capital propre. Afin de garder une bonne lisibilité des comptes jusqu'à la création d'Arcia, le Comité de direction a choisi de maintenir cette présentation.

d. Vote

L'Assemblée des délégué-e-s approuve à l'unanimité les comptes et le bilan 2025 de Coriolis Infrastructures et donne décharge au Comité de direction.

5. Rapport de gestion 2025 (annexé)

Le rapport de gestion 2025 de Coriolis Infrastructures a été transmis à l'Assemblée. Les principaux travaux de l'année ont porté sur la mise en place d'Arcia Région culturelle et sur le projet Confluences. En 2025, 81 % des charges de Coriolis sont liées à la Fondation Equilibre Nuithonie, 9 % aux infrastructures de la FEN, 4,5 % au fonctionnement de Coriolis, 3,5 % à l'investissement dans d'autres infrastructures culturelles et 2 % à la politique culturelle. Aucune question n'est soulevée, l'Assemblée prend acte du rapport.

6. Elections statutaires

a. Election des membres du Comité de direction

Les communes membres proposent les représentant-e-s suivant-e-s :

- Corminboeuf : M. Alain Lunghi ;
- Fribourg : Mme Mirjam Ballmer ;
- Givisiez : Mme Roxana Carrel ;
- Granges-Paccot : M. Alexis Overney ;
- Matran : M. Christophe Pierret ;
- Villars-sur-Glâne : Mme Valentina Marthaler.

L'Assemblée des délégué-e-s élit les membres du Comité de direction tels que proposés.

b. Election de la présidence de l'Assemblée des délégué-e-s

L'Assemblée des délégué-e-s élit Mme Lise-Marie Graden, Préfète de la Sarine, à la présidence de l'Assemblée des délégué-e-s et du Comité de direction.

7. Reconstitution de la Commission financière

a. Fixation du nombre de représentant-e-s

L'Assemblée des délégué-e-s fixe à trois le nombre de membres de la Commission financière : un-e pour la Ville de Fribourg, un-e pour Villars-sur-Glâne et un-e pour les autres communes.

b. Election des membres de la Commission financière

L'Assemblée des délégué-e-s élit les membres suivants :

- Pour Villars-sur-Glâne : M. François Grangier
- Pour Fribourg : Mme Marine Jordan, seule déléguée de la Ville de Fribourg
- Pour les communes non-siège : M. Simon Gabaglio, qui s'est porté volontaire.

8. Information sur la future dissolution de Coriolis Infrastructures

La mise en place d'Arcia n'étant pas encore assurée, les statuts n'ayant pas été adoptés par toutes les communes, il n'est pas encore décidé de ce qu'il adviendra de Coriolis Infrastructures. Les relations

avec les différents partenaires doivent encore être examinées. Des informations plus précises seront données lors de l'Assemblée de novembre.

9. Informations diverses

a. Fondation Equilibre Nuithonie

Mme Suat Ayan, membre du bureau du Conseil de fondation, prend la parole et excuse MM. Philippe Guex, Président, et Schneuwly, Vice-président. Elle rappelle que la Fondation, créée il y a vingt ans pour exploiter les théâtres d'Equilibre et de Nuithonie, se trouve à un tournant avec le projet Confluences. Suite au départ de M. Thierry Loup, la Fondation a opté, en concertation avec Coriolis, pour une double direction : une codirection artistique, assurée par M. Julien Schmutz et M. Emmanuel Colliard, et une codirection administrative, assurée par M. Laurent de Bourgknecht et Mme Natacha Bernasconi. Mme la Présidente précise que ces engagements font suite à une procédure de mise au concours. Mme Ayan souligne que la Fondation dépend des subventions publiques, sans lesquelles elle ne pourrait exister.

La codirection artistique, mandatée depuis l'an dernier pour la saison 2026-2027, présentera celle-ci au public le 16 juin et s'attelle désormais au nouveau fonctionnement de l'institution. Mme la Présidente précise que les deux codirecteurs ont été engagés au terme d'une procédure de mise au concours approfondie et que Coriolis Infrastructures se réjouit de ce choix.

Interrogée sur le vieillissement des publics, la codirection artistique relève que cette question concerne l'ensemble des lieux culturels. Un travail de médiation culturelle a été initié cette année auprès des écoles, afin d'accompagner les élèves à devenir les spectateurs et spectatrices de demain. Il est complété par des offres tarifaires qui favorisent l'accessibilité. S'agissant du rôle des enseignant-e-s, la codirection précise que de nombreux créateurs et créatrices vont à la rencontre des élèves et élaborent des documents pédagogiques à l'intention des enseignant-e-s. Une séance qui leur est destinée est par ailleurs organisée à Nuithonie.

b. Casino de Fribourg

M. Cyril Lecherf, Directeur du Casino, n'étant pas présent, aucune information n'est communiquée.

10. Divers

Mme la Présidente remercie la Commune de Corminboeuf pour l'accueil et pour l'apéritif offert à l'issue de la séance.

Mme la Présidente clôt la séance à 18h28.

Pour le procès-verbal :
Christine Pittet

Pièces jointes :

- Liste des présences
- Comptes, bilan et message 2025
- Rapport de la Commission financière
- Rapport de gestion 2025

Assemblée des délégué·es

Corminboeuf - 27 mai 2026

Comité de direction			Signature
Madame la Préfète	Lise-Marie Graden	Préfecture	
Monsieur	Simon Schnyder	Givisiez	excusé
Monsieur	Laurent Dietrich	Fribourg	excusé
Monsieur	Jean-Luc Dumoulin	Matran	excusé
Madame	Alain Lunghi	Corminboeuf	
Madame	Valentina Marthaler	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	Alexis Overney	Granges-Paccot	

Assemblée des délégué-e-s			Signature
Madame	Marine Jordan	Fribourg	
Monsieur	François Grangier	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	Claude Monney	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	Dimitri Küttel	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	Frédéric Clément	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	Sven Dietrich	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	Adrian Etter	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	Laurent Bronchi	Granges-Paccot	
Madame	Martine Cottier-Chassot	Granges-Paccot	
Monsieur	Damiano Lepori	Givisiez	-
Monsieur	Gilles de Reyff	Givisiez	-
Monsieur	Paola Rugo Graber	Corminboeuf	
Madame	Chantal Angéloz	Corminboeuf	
Monsieur	~~Simon Gabaglio~~ Pierret Christophe	Matran	

Membres proposés au Comité de direction			Signature
Monsieur	Christophe Pierret	Matran	
Madame	Roxana Carrel	Givisiez	
Madame	Mirjam Ballmer	Fribourg	

Casino de Fribourg			Signature
Monsieur	Cyril Lecherf	Casino	Excusé

Invité-e-s et médias			Signature
Madame	Suat Ayan Janse van Vuuren	FEN	
Monsieur	Julien Schmutz	FEN	
Monsieur	Emmanuel Callard	FEN	
		FN	

* SIMON GABAGLIO Matran

COMPTE DE RESULTAT ET D'INVESTISSEMENT 2025

adopté par le Comité de direction le 23.03.2026
à adopter par l'Assemblée des délégué.e.s le 27.05.26

COMPTE DE RESULTAT 2025

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Charges						
0110.3000.00	Jetons de présence	14 130.00		15 000.00		13 770.00	
0220.3130.02	Mandats administratifs et divers	105 611.55		105 000.00		94 106.00	
0220.31	Frais administratifs	13 935.94		12 000.00		3 453.70	
0220.3134.00	ECAB - assurance bâtiment	55 877.05		55 000.00		55 795.95	
3229.3511.00	Attribution à la Réserve rénovation et entretien	0.00		60 000.00		0.00	
3229.3612.01	Entretien des infrastructures E-N	38 071.85		45 000.00		52 306.10	
3229.3612.04	Rénovation infrastructures: Nuithonie	102 973.36		46 000.00			
3229.3612.05	Rénovation infrastructures: Equilibre	68 516.15		99 000.00			
3229.3636.00	Frais d'exploitation Fondation E-N	2 200 000.00		2 200 000.00		2 085 000.00	
3229.3636.001	Subvention extraordinaire Fondation E-N	80 000.00					
3229.3636.01	Renouvellement équipement Fondation E-N	70 000.00		70 000.00		70 000.00	
3229.3636.02	Autres participations invest. Infrastructures	101 463.00		415 000.00		450 228.00	
3229.3636.03	CULTURE2030 - politique culturelle	38 192.21		30 000.00		26 972.15	
3229.3636.04	CULTURE2030 - subvention plateforme In Situ	30 000.00		30 000.00		30 000.00	
	Produits						
3229.4511.00	Partic. Réserve rénovation et entretien		171 489.51		0.00		0.00
3229.4612.00	Participation des communes (32.50/hab)		2 040 837.50		2 040 837.50		2 006 682.50
3229.4612.01	Participation de communes tiers		0.00		0.00		0.00
3229.4612.02	Participation de l'Etat de Fribourg (projet Confluences)		18 000.00				
3229.4614.00	Apport du Casino 12,5% PNJ		850 000.00		1 000 000.00		874 000.00
9610.4400.00	Intérêts bancaires		152.95				1 178.72
	Totaux	**2 918 771.11**	**3 080 479.96**	**3 182 000.00**	**3 040 837.50**	**2 881 631.90**	**2 881 861.22**
29900.00	**Résultat (+ bénéfice / - déficit)**	**161 708.85**		**-141 162.50**		**229.32**	

COMPTE D'INVESTISSEMENT 2025

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Charges						
3229.3612.02	Rénovation infrastructures: Nuithonie + Equilibre	0.00		0.00*		123 909.55	
	Produits						
3229.4511.00	Partic. Réserve rénovation et entretien		0.00		145 000.00		123 909.55
	Participation "Fortune" Coriolis		0.00		0.00		0.00
	Totaux	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**145 000.00**	**123 909.55**	**123 909.55**
29900.00	**Résultat (+ bénéfice / - déficit)**	**0.00**		**145 000.00**		**0.00**	

	01.01.2026	01.01.2025
Fortune après investissement	768 630.23	606 921.38
Réserve rénovation et entretien après investissement	427 592.26	599 081.77

*CHF 145'000 étaient budgétés et ont été transposés dans les comptes de résultat pour plus de clareté (CHF 46'000.- + 99'000.-)

BILAN AU 31.12.25

adopté par le Comité de direction le 23.03.2026
à adopter par l'Assemblée des délégué.e.s le 27.05.26

Compte	Désignation	Bilan au 31.12.2025		Bilan au 31.12.2024	
		Actif	Passif	Actif	Passif
1	**Actif**				
10020.01	BCF 30.01.153.496-01	1 261 052.35		1 183 199.55	
10020.02	BCF 30.01.156.277-09	61 773.00		61 710.90	
10020.03	BCF 30.01.156.278-06	191.35		191.05	
10101.00	Impôts anticipés	684.45		652.75	
10110.01	Actifs transitoires	0.00		136 426.20	
10200.00	Prêt postposé accordé FEN	200 000.00		0.00	
14460.00	Prêt - taxe de puissance CAD Nuithonie	128 926.20		0.00	
2	**Passif**				
20000.00	Créanciers		10 000.00		
20410.00	Passifs transitoires		386 404.86		116 177.30
20810.00	Réserve rénovation et entretien		427 592.26		599 081.77
29200.00	Capital social		60 000.00		60 000.00
29990.00	Bénéfice reporté		606 921.38		606 692.06
29900.00	Résultat de l'exercice		161 708.85		229.32
	TOTAUX	**1 652 627.35**	**1 652 627.35**	**1 382 180.45**	**1 382 180.45**

Fortune au 01.01.2025 : 768 630.23

0.00

Rapport de gestion et message sur les comptes

2025



Augustin à la mine - Cie Magnifique Théâtre ©Magnifique Théâtre, à Nuithonie

Coriolis Infrastructures est une Association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg fondée en 1999, afin de réaliser et exploiter une salle de spectacles à Fribourg, Equilibre, et un centre de création scénique à Villars-sur-Glâne, Nuithonie. Elle est financée par six communes, Fribourg, Villars-sur-Glâne, Granges-Paccot, Givisiez, Corminboeuf et Matran, ainsi que par le Casino Barrière de Fribourg.

L’année en un coup d’œil

L’année 2025 de Coriolis Infrastructures a été marquée par deux projets d’envergure. D’une part, le projet Confluences, mené en collaboration avec l’État de Fribourg, la Fondation Équilibre et Nuithonie et le Théâtre des Osses, vise à étudier un rapprochement entre ces trois institutions. D’autre part, les travaux relatifs à la gouvernance culturelle régionale se sont poursuivis et ont abouti, à la suite d’une consultation, à l’élaboration de statuts finalisés.

Par ailleurs, le Casino Barrière a connu une baisse de son chiffre d’affaires en début d’année, avant de redresser sa situation. L’apport pour 2025 ne présente ainsi qu’une légère diminution de 1,93 % par rapport à 2024.

Travaux du COPIL pour la gouvernance culturelle régionale

Suite à l’entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les agglomérations, les tâches de promotion de l’Agglomération de Fribourg doivent être reprises par de nouvelles entités. La Préfète de la Sarine a été sollicitée afin d’organiser cette reprise qui concerne notamment la promotion culturelle et par conséquent la politique culturelle régionale. Depuis 2023, un Comité de pilotage constitué de représentant·e·s de la Préfecture de la Sarine, de l’Agglomération de Fribourg, de la Ville de Fribourg et de Coriolis Infrastructures travaille à la création d’une nouvelle association de communes.

En 2025, ces travaux ont abouti à la mise en consultation de statuts ainsi que d’un projet de règlement d’organisation auprès des communes de la Sarine, ainsi que de Guin et Tavel. Des statuts finalisés ont ainsi été transmis en fin d’année aux communes, afin qu’elles se prononcent sur leur adhésion à la future région culturelle.

La nouvelle entité prend la forme d’une association de communes à adhésion « à la carte ». Une contribution de base, fixée à CHF 5.- par habitant, couvre les missions communes et est obligatoire pour les communes décidant de rejoindre l’association. Les communes peuvent ensuite choisir de participer à différents modules : l’encouragement aux activités culturelles (CHF 30.- par habitant), l’encouragement renforcé aux activités culturelles (CHF 25.- par habitant) et le financement des infrastructures culturelles (CHF 10.- par habitant). L’adhésion à l’ensemble des modules donne droit à une réduction de CHF 2.50 par habitant.

Projet Confluences

Au début de l’année 2025, le Service de la culture de l’État de Fribourg a approché Coriolis Infrastructures afin d’initier une réflexion autour d’un projet visant à rapprocher les théâtres d’Équilibre, de Nuithonie et des Osses. Il est en effet apparu que ces trois institutions pourraient bénéficier d’une meilleure coordination, voire d’une collaboration renforcée, permettant à la fois une mutualisation des ressources et une utilisation plus efficiente des subventions publiques.

Un comité de pilotage, réunissant des représentant·e·s de Coriolis, de l’État de Fribourg, de la Fondation Équilibre et Nuithonie et de la Fondation du Théâtre des Osses, a ainsi été constitué. Celui-ci a mandaté un groupe de travail chargé d’étudier les modalités d’un éventuel rapprochement des structures. La réflexion initiale portait notamment sur la pertinence d’une fusion et sur l’hypothèse d’intégrer la programmation du Théâtre des Osses à Nuithonie.

Le groupe de travail a été accompagné par un expert des arts de la scène, Monsieur Thierry Luisier, chargé de rédiger un rapport structuré autour de cinq axes : culturel, organisationnel, financier, technique et infrastructurel.

Une séance de restitution intermédiaire s’est tenue en septembre 2025, tandis que la restitution finale a été faite le 19 mars 2026.

Message sur les comptes et le bilan de Coriolis Infrastructures 2025

Compte de résultat et d'investissement 2025

1. Introduction

Suite à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures au 1er janvier 2022, les comptes sont présentés en deux parties : le compte de résultat et le compte d'investissement (art. 7, let b), al. 1, 1er point des statuts). Toutefois, la Commission financière, ainsi que la fiduciaire Core (mandatée par Coriolis pour réaliser une analyse financière de l'association), ont relevé que la comptabilité de Coriolis ne répond pas aux normes du modèle comptable harmonisé MCH2. Le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégué·e·s de procéder aux modifications suivantes :

- La rubrique budgétaire « Rénovation infrastructures : Nuithonie + Équilibre », qui figurait dans les comptes d'investissement, est transférée dans le compte de résultat. En effet, la plupart des frais liés à la rénovation des infrastructures ne constituent pas formellement des subventions d'investissement (qui doivent elles être amorties), mais plus des remboursements de frais, qui eux ne doivent pas figurer dans un compte d'investissement. Par ailleurs, cette rubrique est scindée en deux afin de distinguer les frais propres à chacun des deux théâtres.

La réserve « Rénovation et entretien » n'est plus alimentée - car non conforme à la pratique MCH2. Toutefois, le Comité de direction propose de ne pas dissoudre cette réserve en l'état, afin de conserver une vision claire des comptes et du résultat. Par ailleurs, les charges liées aux rubriques « Rénovation des infrastructures » continuent d'être prélevées sur cette réserve.

Arcia Région culturelle
La mise en œuvre de la nouvelle loi sur les agglomérations implique la dissolution de l'Agglomération de Fribourg, prévue au 30 juin 2026. Une nouvelle association de communes, dénommée Arcia Région culturelle, devrait reprendre les tâches culturelles de l'Agglomération de Fribourg ainsi que l'ensemble des missions de Coriolis Infrastructures au 1er janvier 2027. Les statuts d'Arcia Région culturelle sont actuellement soumis pour adoption aux organes législatifs de 21 communes sarinoises et d'une commune singinoise.

2. Compte de résultat 2025

2.1 Produits

En fonction de l'apport du Casino Barrière, le Comité de direction a arrêté la participation 2025 des communes membres à CHF 32.50 par habitant. Selon la population légale de 62'795 habitante·e·s, la participation des communes s'est élevée à **CHF 2'040'837.50** (CHF 1'997'742.50 en 2024) soit 66% du total des produits (70% en 2024).
La Convention du 13 novembre 2007 prévoit que le Casino de Fribourg verse à Coriolis Infrastructures, par avances trimestrielles, le 12,5% du produit net des jeux (PNJ). Pour l'année 2025, l'Association a encaissé **CHF 850'000.-** (CHF 874'000.- en 2024) soit 27.5% du total des produits (30 % en 2024).

Un montant a été prélevé sur la réserve rénovation et entretien, permettant de financer les rubriques en charges 3229.3612.04 « Rénovation infrastructures : Nuithonie » et 3229.3612.05 « Rénovation infrastructures : Equilibre ». La participation de la réserve rénovation et entretien s'élève donc à **CHF 171'489,51.** Ce montant était prévu initialement en produit du budget d'investissement.

Dans le cadre du projet Confluences, Coriolis et l'État de Fribourg ont engagé des discussions avec la Fondation Équilibre et Nuithonie et le Théâtre des Osses afin d'examiner un rapprochement visant à mutualiser les ressources des trois institutions. Pour conduire cette étude, Coriolis a attribué un taux d'activité additionnel de 20 % pendant six mois à sa collaboratrice et l'a chargée de la coordination du projet. En parallèle, un expert externe, Monsieur Thierry Luisier, a été mandaté pour rédiger le rapport, son intervention étant financée par l'État de Fribourg. Coriolis assurant la gestion administrative du projet, un montant de CHF 30'000.– a été versé par l'État pour couvrir les honoraires de l'expert sur les exercices 2025 et 2026. Pour l'année 2025, les coûts se sont élevés à **CHF 18'000.-**, montant qui figure ainsi en produit au titre de la participation de l'État de Fribourg. On retrouvera ces CHF 18'000.- en charge dans

la rubrique « CULTURE2030 – politique culturelle ». Le solde de CHF 12'000.- figure dans les rubriques de transitoires pour ne pas influencer la comptabilité 2025.

Les intérêts bancaires ont rapporté **CHF 152.95.**

Le total des produits se monte à **CHF 3'080'479.96** (CHF 2'881'861.22 en 2024).

2.2 Charges

Conformément à ses buts statutaires, à son budget 2025 et en accord avec le Règlement du Fonds culturel de l'agglomération de Fribourg, Coriolis Infrastructures a affecté ses produits au financement de la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg.

Charges en lien avec la Fondation Equilibre et Nuithonie

Conformément au Mandat de prestations 2022-2024 avec la Fondation Equilibre et Nuithonie et à son avenant 2025, la participation aux frais d'exploitation de sa saison ordinaire se monte à **CHF 2'200'000.-** et la participation au renouvellement de l'équipement des théâtres, à **CHF 70'000.-**.

Un montant extraordinaire de **CHF 80'000.-** a été octroyé à la Fondation par décision du 30 septembre 2025 du comité. En septembre 2025, celle-ci a en effet sollicité Coriolis en raison d'une situation financière délicate, résultant de deux éléments principaux :

- Le départ précipité de son ancien directeur : son salaire est resté dû jusqu'à la fin de l'année et la préparation de la saison 2026–2027 a nécessité l'engagement temporaire d'une nouvelle direction artistique pour 2025 et 2026. Cette situation a également engendré des coûts notamment liés aux heures supplémentaires du personnel.
- La procédure, alors toujours en cours, opposant la Fondation à l'État de Fribourg, portant sur la restitution d'aides Covid à hauteur de CHF 322'000.-.

Les primes ECAB et Zurich Assurances s'élèvent à **CHF 55'877.05**. (CHF 55'795.95 en 2024).

Coriolis Infrastructures subventionne les communes siège pour l'entretien courant des infrastructures Equilibre et Nuithonie. **CHF 38'071.85** ont été investis en 2025 :

- **Equilibre :** CHF 23'300.10 concernant le remplacement de la minuterie du vérin, l'entretien de la pompe chauffage et des frais concernant l'adoucisseur.
- **Nuithonie :** CHF 14'771.75 concernant l'entretien de la ventilation, la réparation d'une carte électronique, de l'afficheurs et du pressostat, du remplacement de batteries, d'un service sur la fenêtre guillotine, de la peinture d'une porte et de l'entretien de matériel de sonorisation.

Les frais de Rénovation des infrastructures des deux bâtiments apparaissent désormais aux comptes de résultat et ont été supprimé des comptes d'investissement. Pour 2025, les frais sont les suivants :

- CHF 68'516.15 pour Equilibre : Remplacement de deux automates, installation de la ligne informatique, remplacement de l'adoucisseur (nourrice et adoucisseur), remplacement des vérins exutoires et des travaux d'entretien CVSE et de l'armoire Stulz.
- CHF 102'973.36 pour Nuithonie : pose de stores, contrôle d'installations électriques, remplacement d'une porte coulissante, installation d'un système de fermeture automatique de la porte de la façade Nord, rafraîchissement de la peinture noire de la petite salle. On compte dans ces frais également CHF 54'736,52 prévus en 2024 mais concernant des travaux qui ont été reporté à 2025 (remplacement de la centrale de sonorisation et raccordement), ainsi que CHF 10'000.- pour l'offre de faisabilité de la nouvelle centrale ventilation dont les frais ont été ajouté fin 2025. Ces frais supplémentaires ont été validés par le Comité de direction et expliquent la différence avec le budget.

Les frais de Rénovation des infrastructures sont entièrement financés par une participation de la réserve Rénovation et entretien.

Charges en lien avec d'autres infrastructures

Les charges pour les subventions versées aux « autres infrastructures culturelles » s'élèvent à **CHF 101'463.-** et ont permis d'améliorer les infrastructures et l'équipement des associations ou fondations culturelles suivantes :

- Le Bilboquet

- La Fondation Blancpain pour le Maintien des Traditions de la Brasserie, salle d'exposition du Swiss Bier Museum
- Visarte
- Chordis & Organo
- Transition radio
- La Compagnie Cécile D., Théâtre de la Carriole

Pour rappel, chaque année Coriolis Infrastructures soumet à la Commission fédérale des maisons de jeux (CFMJ) un dossier justifiant l'utilité publique des montants versés par le Casino. Les montants versés sous forme de subventions aux « autres infrastructures culturelles » permettent de justifier une partie importante de la contribution du Casino.

Constatant en début d'année une baisse attendue de la contribution du Casino, le Comité de direction a adopté une approche prudente dans le traitement des demandes de subvention. Les associations ont ainsi été soutenues conformément aux critères en vigueur, sans recherche active de nouveaux projets à financer. Les contributions du Casino s'étant finalement révélées supérieures aux prévisions, l'écart constaté dans cette rubrique budgétaire contribue de manière significative au bénéfice global. Par ailleurs, le projet du Cirque Toamême, qui prévoyait la transformation de l'usine thermique de la Maigrauge en centre de formation et de création dédié aux arts du cirque, a été abandonné par les porteurs de projet. En conséquence, le montant de CHF 150'000.- initialement engagé par Coriolis n'a pas été versé.

Charges en lien avec la politique culturelle régionale

CHF 5'550,76 ont été utilisés pour l'organisation d'évènements, le financement de traductions et des projets de communication en lien avec les travaux pour la gouvernance culturelle régionale. Les jetons de présence des membres du comité de pilotage pour la gouvernance culturelle régionale se montent à CHF 1'440.-.

En collaboration avec l'Etat de Fribourg, le projet *Confluences*, visant à réfléchir à un rapprochement entre les théâtres d'Equilibre, de Nuithonie et des Osses, a été lancé en 2025. L'Etat de Fribourg a financé l'engagement d'un expert pour la rédaction d'un rapport et Coriolis Infrastructures a augmenté le taux de travail de sa collaboratrice afin d'assurer la coordination du projet. Ainsi, un 20% sur 6 mois est comptabilisé dans cette rubrique pour un total de CHF 13'201.45. CHF 18'000.- concernant l'engagement de l'expert sont également comptabilisés dans cette rubrique et couvert par le produit « Participation de l'Etat de Fribourg (projet Confluences) ».

Le total des frais « CULTURE2030 – politique culturelle » est de CHF 38'192,21, et de **CHF 20'192,21** si on déduit les frais financés par l'Etat de Fribourg.

CHF 30'000.- ont été versés à l'association In Situ pour son agenda culturel numérique considéré comme infrastructure informatique et répondant à l'objectif 5 de CULTURE2030 « Valoriser et communiquer l'offre culturelle ».

Autres charges

Les jetons de présence s'élèvent à **CHF 14'130.-** (CHF 13'770.- en 2024).

Les mandats administratifs s'élèvent à **CHF 105'611.55** : il s'agit de la gestion administrative et financière de Coriolis Infrastructures (correspondant à l'offre de l'Agglomération pour un·e collaborateur·trice à 80%).

Les frais administratifs s'élèvent à **CHF 13'935.94.** Ils comprennent des frais de séance, de frais d'imprimés et publications, des frais bancaires, les frais de révision et les frais d'honoraire de la fiduciaire Core pour l'analyse financière de Coriolis.

Le total des charges s'élève à **CHF 2'918'771,11** (CHF 2'881'631,90 en 2024).

2.3 Résultat

Le compte de résultat dégage un **solde positif** de **CHF 161'708.85** (résultat 2024 : bénéfice de CHF 229.32).

Le bénéfice reporté au 1er janvier 2026 se monte à **CHF 768'630.23** (CHF 606'921.38 au 01.01.2024).

Le bénéfice reporté, qui représente la fortune de Coriolis Infrastructures, lui permet notamment de pouvoir répondre à un éventuel non-allégement fiscal de la Commission fédérale des Maisons de Jeux, qui ferait tomber le soutien du Casino Barrière de 12,5% à 8% du Produit net des jeux.
Le Comité de direction de Coriolis Infrastructures a mené une réflexion approfondie sur les modalités de transition vers Arcia Région culturelle. Il souhaite que les fonds apportés par les six communes membres de Coriolis demeurent affectés aux objectifs initiaux de l'association, y compris après sa dissolution.
Dans cette perspective, le Comité propose à l'Assemblée des délégué·e·s de conserver le bénéfice au sein de Coriolis, afin de permettre, par la suite, la création d'un fonds dédié à la rénovation et à l'entretien des bâtiments d'Équilibre et de Nuithonie au sein d'Arcia Région culturelle. Ce bénéfice permettra d'assurer le maintien en bon état des deux infrastructures créées par les six communes de Coriolis.

3. Compte d'investissement 2025

Aucune charge et aucun produit ne sont reporté dans le compte d'investissement, les frais budgétés faisant désormais partie du compte de résultat.

4. Le Bilan au 31.12.2025

4.1. Actifs

Afin de refléter correctement leur nature comptable, les montants de la rubrique « actifs transitoires » sont reclassées à la rubrique 14460.10 « Prêt - taxe de puissance CAD Nuithonie », relevant des immobilisations financières (prêts), pour un montant de **CHF 128'926.20** :

- Il s'agit de l'avance sur la taxe de puissance qui a fait suite au raccordement de Nuithonie au chauffage à distance - CAD. Un remboursement sur 20 ans a été convenu avec la FEN depuis 2024, selon les annuités suivantes : CHF 15'000.- en 2024, CHF 7'500.-/an de 2025-2041 et CHF 8'926.20 en 2042.

Lors de sa séance du 5 novembre 2025 l'Assemblée des délégué-e-s a octroyé à la Fondation Equilibre et Nuithonie un **prêt postposé de CHF 200'000.-** qui apparaît aux actifs du bilan. Durant la pandémie COVID-19, les cantons, en partenariat avec la Confédération, ont mis en place des mesures de soutien pour épauler les associations et fondations culturelles affectées par les annulations, reports ou exploitations réduites de leurs activités. La Fondation a, comme la plupart des institutions culturelles, bénéficié de telles mesures. Après analyse, l'Etat de Fribourg a estimé que les critères d'octroi de ces soutiens n'étaient pas respectés et a demandé à la Fondation un remboursement d'un montant de CHF 322'780.-. Cette demande de remboursement a été contestée par la Fondation mais doit être considérée comme une dette au niveau comptable. Afin d'éviter de se retrouver en situation de surendettement, la Fondation a demandé à Coriolis un prêt postposé de CHF 200'000.- qui lui a été octroyé.

Les conditions de remboursement du prêt seront définies une fois que la Fondation sera sortie de sa situation de surendettement. En fonction du résultat des négociations entre la Fondation et la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC), ainsi que de la situation financière globale de la Fondation, il sera décidé de procéder à un remboursement total, partiel ou à l'absence de remboursement.

4.2. Passifs

Le montant des passifs transitoires est de **CHF 386'404.86**. Le détail est le suivant :

- Le versement des jetons de présence 2025 pour CHF 14'130.-
- La facture concernant le mandat administratif et financier de Coriolis confié à l'Agglomération de Fribourg pour CHF 118'813.-
- Le remboursement à la Ville de Fribourg et à la commune de Villars-sur-Glâne des frais d'entretien courant 2025 d'Equilibre et Nuithonie pour CHF 38'071.85 ;
- Le remboursement à la Ville de Fribourg et à la commune de Villars-sur-Glâne des frais de rénovation 2025 d'Equilibre et Nuithonie pour CHF 171'489.51 ;
- Le paiement du mandat de M. Thierry Luisier pour 2025 ainsi que quelques frais d'organisation concernant CULTURE2030 – politique culturelle pour CHF 19'785.-
- Les frais de révision 2024 pour un montant de CHF 4'000.- ;

- Le remboursement au Casino sur les acomptes versés en 2025 pour un montant de CHF 7'120.-.
- Le solde du versement de l'Etat de Fribourg à Coriolis pour le financement du mandat de M. Thierry Luisier qui sera utilisé en 2026, pour un montant de CHF 12'000.-.
- Des frais de repas concernant 2025 pour CHF 995.50.

La rubrique « Créanciers » comprend un montant de CHF 10'000.– relatif à une subvention octroyée en 2025 à l'association Transition Radio. En raison d'un changement de nom de l'association, le paiement initial n'a pas pu être exécuté et a été retourné. Il a dès lors été effectué en 2026.

La réserve rénovation et entretien s'élève à **CHF 427'592.26**.

Le bénéfice de l'exercice 2025 est de **CHF 161'708.85** (résultat 2024 : bénéfice de CHF 229.32).

Le bénéfice reporté au 1er janvier 2026 est **CHF 768'630.23.**

5. Proposition du Comité de direction

Le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégué-e-s de :

- **Accepter le compte de résultat 2025 tel que proposé.**
- **Accepter le compte d'investissement 2025 tel que proposé.**
- **Accepter le bilan 2025 tel que proposé.**

Répartition des charges de Coriolis Infrastructures

En 2025, 81% des charges de Coriolis Infrastructures sont liées à la Fondation Equilibre et Nuithonie, 9% aux infrastructures de la FEN, 4.5% au fonctionnement de Coriolis, 3.5% à l'investissement dans d'autres infrastructures culturelles et 2% à la politique culturelle.

Coriolis Infrastructures

Organisation

Les tâches de Coriolis Infrastructures sont effectuées par Christine Pittet (70%) qui est engagée par l'Agglomération de Fribourg. Les comptes sont tenus et préparés par Sophie Alaimo, responsable comptable pour l'Agglomération de Fribourg. Ces deux personnes sont engagées par mandat de Coriolis auprès de l'Agglomération de Fribourg.

Organes

Assemblée des délégués.e.s - 2021-2026

Les communes ont délégué leurs représentant.e.s, suivant la répartition suivante :

Monsieur	Baechler	André	1700 Fribourg
Madame	Morel	Marie-Gertrude	1700 Fribourg
Monsieur	Steiert	Thierry	1700 Fribourg
Monsieur	Gauch	Loïc	1700 Fribourg
Monsieur	Chesa	Romain	1700 Fribourg
Monsieur	Barras	Maxime	1700 Fribourg
Monsieur	Stoeckli	Jérémie	1700 Fribourg
Madame	Menétrey	Fabienne	1700 Fribourg
Madame	Brouchoud	Marie-Hélène	1752 Villars-sur-Glâne
Monsieur	Grangier	François	1752 Villars-sur-Glâne
Monsieur	Carrel	Olivier	1752 Villars-sur-Glâne
Monsieur	Clément	Frédéric	1752 Villars-sur-Glâne
Madame	Monney	Lucie	1752 Villars-sur-Glâne
Monsieur	Overney	Edouard	1752 Villars-sur-Glâne
Monsieur	Chassot	Philippe	1763 Granges-Paccot
Monsieur	Litandi	Yves	1763 Granges-Paccot
Madame	Ayan Janse van Vuuren	Suat	1762 Givisiez
Monsieur	de Reyff	Gilles	1762 Givisiez
Madame	Rugo Graber	Paola	1720 Corminboeuf
Madame	Angéloz	Chantal	1720 Corminboeuf
Monsieur	Gabaglio	Simon	1753 Matran
Monsieur	Pierret	Christophe	1753 Matran

L'Assemblée ordinaire du 4 juin à Corminboeuf a adopté, sur proposition de la commission financière, les comptes 2024. L'Assemblée a été suivie d'un moment convivial offert par la Commune de Corminboeuf.

L'Assemblée ordinaire du 5 novembre s'est tenue à Fribourg, à l'Atelier. Sur proposition de la commission financière, elle a adopté le budget 2026. L'Assemblée a été suivie d'une activité de l'Ile aux trésors, association présente à l'Atelier dans le cadre du programme culturel de la Ville de Fribourg en hommage à Jean Tinguely. L'activité a été suivie d'un moment convivial offert par la Ville de Fribourg.

Comité de direction

Le Comité de direction est présidé par Mme Lise-Marie Graden, Préfète du District de la Sarine, la vice-présidence étant assurée par M. Gilles de Reyff (Granges-Paccot) jusqu'en juin 2025. M. de Reyff a été remplacé en tant que représentant de Givisiez ainsi qu'en tant que Vice-président en juin 2025 par M. Simon Schnyder. Les autres membres du Comité sont Madame Valentina Marthaler (Villars-sur-Glâne) ainsi que Messieurs Alain Lunghi (Corminboeuf), Laurent Dietrich (Fribourg) et Jean-Luc Dumoulin (Matran).

Séances

21 séances de travail se sont tenues en 2025, réparties de la manière suivante :

- Comités de direction : 11
- Copil pour la gouvernance culturelle régionale : 3 + 2 séances d'information avec les communes
- Commission financière : 3
- Assemblée des délégué-e-s : 2

Au comité de direction de Coriolis Infrastructures

A l'Assemblée des délégué·e·s du 27 mai 2026

Comptes et bilan 2025

Madame la Présidente,
Madame et Messieurs les membres du comité,
Mesdames et Messieurs les délégué·e·s,

Lors de sa séance du 20 avril 2026, la Commission financière a reçu les explications de de Mme Lise-Marie Graden, Présidente de Coriolis Infrastructures, et Mme Christine Pittet, gestionnaire du Fonds, en vue de l'examen des comptes et du bilan 2025.

En premier lieu, la Commission financière tient à remercier le Comité de direction, sa Présidente, Mme Alaimo et Mme Pittet pour le travail fourni.

La Commission financière constate que les comptes 2025 présentent un bénéfice de CHF 161'708.85, en renonçant à une quelconque attribution à la réserve rénovation et entretien. Le bénéfice reporté de CHF 606'921.38 au 1er janvier 2025 sera donc augmenté du nouveau bénéfice, il s'élève ainsi au 31 décembre 2025 à CHF 768'630.23. Ce capital permet notamment à l'association de maintenir une marge de sécurité en cas d'imprévus, en particulier une diminution de l'apport du casino liée à la procédure de demande d'allègement fiscal. La réserve de rénovation et entretien présente un solde de CHF 427'592.26 au 31 décembre 2025. La Commission financière note que le bénéfice cumulé ainsi que la réserve permettront de faire face aux futures dépenses liées à la rénovation et à l'entretien des bâtiments d'Equilibre et Nuithonie, notamment dans le cadre de la nouvelle association Arcia Région culturelle.

Finalement, la commission financière note que Coriolis Infrastructures renonce à établir un compte d'investissement, constatant que les rubriques budgétées pour la rénovation des infrastructures ne sont pas des subventions d'investissement. Les frais indiqués comme « investissements » sont reportés dans le compte de résultat.

La Commission financière n'a pas d'autre commentaire à fournir sur les comptes que ceux rédigés dans le rapport de gestion 2025 et le message sur les comptes et invite l'Assemblée des délégués de ce 27 mai 2026 à les accepter tels que présentés et à en donner décharge au comité de direction de Coriolis infrastructures.

Pour la Commission financière : M. François Grangier, M. Philippe Chassot et M. Thierry Steiert.

Fribourg, le 27 mai 2026

